

## **Moussa Djire**

**Université de Sciences juridiques et politiques de Bamako**

*Entretien mené par Camilla Toulmin*

---

CT – Merci beaucoup de ton accord pour être entretenu sur les communs. J’ai une dizaine de questions à te poser. On commence avec les introductions.

MD – Je m’appelle Moussa Djiré, je n’ai pas changé de nom depuis ta dernière visite. Je suis actuellement le Recteur par intérim de l’Université de Sciences juridiques et politiques de Bamako. Je travaille sur les questions foncières depuis quelques années.

### **1 Peux-tu nous raconter ta première rencontre avec les communs ? Comment as-tu commencé à travailler sur les communs ?**

Bon, j’ai commencé à travailler sur les ressources communes dans le cadre d’une recherche que j’ai menée vers 2000, à la suite d’une formation que j’avais reçue aux Pays-Bas sur les méthodes de recherche socio-anthropologiques, et sociojuridiques. À la fin de cette formation, j’ai bénéficié d’une bourse de recherche qui m’a amené à la commune de Sanankoroba que je connaissais déjà, pour y avoir mené des formations, parce qu’avant, je faisais des formations continues pour les ONG et je travaillais pour la cellule de perfectionnement en administration et gestion de l’Ecole nationale d’administration (ENA) de Bamako. Donc je travaillais sur les questions de la décentralisation. C’était depuis le milieu des années 1990, je travaillais sur cette question mais sans vraiment faire des recherches de terrain socio-anthropologiques. Donc c’est cette recherche financée par les Pays-Bas qui était la première recherche approfondie de terrain m’ayant amené à connaître moi-même mon propre pays – mieux connaître le pays profond. Elle m’a amené aussi à m’intéresser à la gestion des terres et des ressources naturelles, bien entendu à travers le Droit, parce qu’il s’agissait de déterminer dans quelle mesure la décentralisation prenait suffisamment en compte les dynamiques locales. La commune est une nouvelle création – elle est venue trouver un espace socio-économique et politique déjà structuré et dans lequel elle devrait jouer le premier rôle. Nous avons donc essayé de voir dans quelle mesure la décentralisation prenait suffisamment en compte les dynamiques locales. Et ces dynamiques, j’ai essayé de les étudier à travers les conflits. Tu sais que dans les milieux ruraux, les premiers conflits sont autour de la terre. C’est ce qui m’a amené au foncier. Les résultats de cette recherche ont été publiés. Et par la suite j’ai eu la chance extraordinaire de travailler avec les chercheurs de l’IIED, qui a joué un grand rôle dans mon émergence, parce que ça m’a donné la possibilité de travailler sur différents sujets. Y compris les conventions locales. Moi je suis relativement connu dans certains milieux comme étant un spécialiste des conventions locales, et c’est à la suite d’une étude que l’IIED m’avait confiée sur la revue de la littérature sur les conventions locales, en 2003. Il n’y avait pas tellement de littérature, donc j’ai été obligé de mener une véritable étude. Par la suite, j’ai bénéficié de beaucoup d’opportunités que l’IIED m’a offertes pour avancer dans mes recherches sur le foncier et les ressources naturelles.

### **2 Peux-tu nous raconter une histoire d’un projet de recherche, d’une expérience ou un témoignage de l’importance et signifiante des communs... ?**

Les ressources communes ont une grande importance. Premièrement, déjà en disant « ressources communes » ce sont les ressources collectives qui ne doivent pas, en principe, être objet d’une appropriation privative. Et on sait qu’en milieu rural, le fondement même de la tenure foncière, c’est la gestion coutumière. Cette gestion coutumière est fondée sur l’appropriation familiale ou clanique. La propriété individuelle est une nouvelle apparition en milieu rural. La terre appartient à la famille, la terre appartient aux clans. Elle n’appartient pas à l’individu, même si la famille ou le clan peut accorder des droits d’usage à un individu sur telle ou telle parcelle de terrain. Concomitamment à

l'appropriation collective, des mesures étaient mises en place pour assurer la sécurisation de ces terres. Il y a beaucoup de théories qui disent que la gestion commune de ces ressources ne peut pas réussir parce que ce qui est commun n'appartient à personne... donc il faut privatiser. Moi je dis : « Non ». Il s'agit de mettre en place des règles que les uns et les autres vont respecter. Et surtout s'inspirer de ce que les gens faisaient avant pour protéger ces terres et ressources naturelles. C'est parce que justement on a dépossédé les gens de leurs ressources qu'on a eu cette « déresponsabilisation » générale. On dit les forêts sont surexploitées... La responsabilité de gestion des forêts revient au service des Eaux et Forêts et non aux communautés riveraines. Soit. Moi je connais plusieurs cas où les gens ont pu mettre en place des mesures effectives de protection à travers une gestion commune des ressources communes. Et dès que les convoitises privées ont réussi à triompher des principes et règles de gestion communes, l'insécurité foncière est revenue. C'est le cas de la plaine de Banko dont je vous ai parlé. Où les villageois étaient convenus que la plaine appartenait à tout le monde mais chacun exerçait seulement un droit d'usage sur la portion qu'il cultivait. Mais il n'a pas le droit de transmettre définitivement, de transférer à quelqu'un qui est extérieur à la communauté, ce droit d'usage. Pas le droit de vendre la terre, parce que les villageois sont partis de l'idée que si on vendait la terre, les Bamakois étant très riches, ils allaient acheter toutes les terres de la plaine et ériger un grand mur entre le village et le fleuve ; et c'est ce qui est en train d'arriver. Malheureusement toutes mes photos ont été perdues sinon j'allais te montrer les grands murs de 50 mètres, de 100 mètres où on ne sent même pas qu'on est dans une plaine. Par la suite de cette privatisation, il y a actuellement une très forte tension dans le village et surtout l'Etat n'a pas aidé... J'ai un ami qui était adjoint du maire de Sanankoroba, et ressortissant de Banko, qui s'est élevé contre les ventes en invoquant la convention. Quand mon ami et d'autres villageois ont dit qu'il y avait une convention, le tribunal a demandé « amenez la convention ». C'était une convention orale, elle n'était pas écrite. Donc elle n'a pas le même poids. Le tribunal demande toujours l'écrit sur papier comme principale preuve ; surtout que d'autres villageois qui étaient pour la vente de la terre démentaient l'existence de la convention. Et mon ami n'avait pas de preuves écrites, il n'y avait que les témoignages. Donc il est venu me voir pour me demander si vraiment j'avais écrit ça quelque part. J'avais écrit ça dans un rapport que j'avais fait pour l'IED – *Réforme légale et dynamique locale* – dans lequel j'essayais de confronter les différentes lois et dynamiques dans la localité, et j'ai mentionné le cas de la convention de Banko qui avait permis aux villageois de se protéger un moment. Apparemment, ce rapport n'était pas « un écrit » avec force de loi. Il fallait un écrit engageant tout le monde. Un observateur neutre avait constaté, dans une période où il n'y avait pas de conflit, où il n'y avait pas de remise en cause de la convention qui était acceptée de tous. Oui, je l'avais bien décrit dans ce travail. Mais ce n'était pas suffisant d'un point de vue juridique.

Actuellement, il y a une très forte pression sur la terre, et le travail de Monique Bertrand (une chercheuse du Cirad) qui a travaillé avec moi et une dizaine d'étudiants de mon université va vous permettre de voir l'augmentation du nombre de titres fonciers. D'abord il y a eu l'afflux du capital, suite à la révolution de mars 1991 ; il y a des Maliens de l'extérieur qui sont rentrés. Avec l'avènement de la démocratie, la corruption aussi s'est démocratisée et décentralisée avec la décentralisation. Il y a beaucoup d'argent qui circule, et la terre est devenue un moyen de blanchiment de l'argent pas toujours propre. Les gens investissent dans la terre. La seconde raison : avec l'urbanisation anarchique, Bamako s'est étalée, dans les quatre directions. C'est pourquoi on a choisi les quatre points d'expansion de Bamako pour faire notre étude de cas. Les gens cherchent toujours les lots pour établir leurs habitations. Avant-hier, je suis allé à Sanankoroba avec un ami. En me promenant sur la colline, en pleine brousse, j'ai trouvé des gens en train de faire des briques. Ils disent que c'est loti, ils ont eu un lot et ils vont construire. Une femme qui loge à Bamako était même en train de construire sa maison. Il y a une convoitise terrible sur les terres rurales, surtout péri-urbaines, qui sont utilisées pour les habitations. Ensuite avec le flux d'argent il y a des sociétés immobilières qui se sont accaparé des terres péri-urbaines pour faire les lotissements. Et enfin, il y a aussi l'investissement par la petite bourgeoisie à laquelle j'appartiens, dès qu'on a un peu d'argent, on essaie d'investir dans la terre pour faire les petites fermes agropastorales ou pour économiser. Certains le font à but spéculatif. Moi

j'essaie de le faire pour avoir un petit domaine. Où je peux élever les poulets et préparer une activité à la campagne pendant la retraite qui n'est plus tellement loin. Il y a l'agro-business qui se développe aussi. Et tout cela explique la ruée sur les terres rurales (hors l'Office du Niger qui a une autre dynamique).

### **3 Selon toi, quels éléments dans l'expérience que tu viens d'expliquer contribuent à enrichir l'approche des communs ?**

Pour préserver les ressources communes, il faut d'abord une responsabilisation des acteurs locaux, mais pas comme on a l'habitude de le faire dans le passé en les « faisant participer », plutôt en leur donnant la responsabilité de la gestion de leurs ressources communes. Ensuite, il faut reconnaître que ces ressources appartiennent à plusieurs acteurs. Aussi bien par types d'activités que par situation géographique. Donc il y a plusieurs légitimités qui s'exercent sur ces ressources communes. Donc que ce soient l'eau, la terre, les pâturages, les forêts, il y a plusieurs légitimités qui se superposent – historique, géographique, politique et institutionnelle. Il y a les anciens gestionnaires traditionnels, et riverains. Il arrive quelquefois que les communautés riveraines n'exercent que des droits d'usage sur les ressources qui appartiennent à d'autres communautés qui sont installées ailleurs. Donc il y a une superposition de légitimités sur le même espace. Il est nécessaire d'aller vers une gestion concertée, et cette gestion concertée peut se faire et doit se faire à travers les conventions locales. Je suis très déçu de la façon dont le projet « *Legal tools* » s'est terminé, parce que c'était une expérience extraordinaire avec des résultats extraordinaires. Dans le cadre de ce projet on a, entre autres, pu faire le travail sur le Système d'information foncière (SIF) à Kifosso. Avec 15 millions (FCFA) on était arrivé à faire les plans fonciers de onze villages d'une commune, avec les pistes pastorales, les rivières, les exploitations familiales et les forêts. Lors de la restitution, les villageois pouvaient montrer : « Voilà où se trouve mon champ, voilà le champ de l'autre ». C'était bien intéressant. Ceux qui étaient contre l'opération et qui l'avaient boycottée, lors du premier passage de l'équipe, ont exigé qu'on aille prendre chez eux. Ainsi, on était obligé de faire deux tours, pour corriger le premier plan.

Les experts techniques du projet ont mis au point un logiciel dans lequel toutes ces informations devaient être saisies, pour avoir la base de données. Autre étape, on a fait une carte indiquant les limites des exploitations car on ne pouvait pas se prononcer sur la propriété qui allait être déterminée lors d'une prochaine étape de négociations. Nous n'étions pas là pour dire : « Ça c'est le champ d'untel ou d'untel ». C'était une autre enquête que seul un débat contradictoire pouvait permettre de réaliser. Il s'agissait juste à ce stade de déterminer la position physique du champ et d'établir l'identité de la personne qui l'exploitait. Lors de la seconde phase, on devait aller plus loin en précisant l'identité du propriétaire à travers l'histoire de la parcelle et délivrer des certificats provisoires de détention coutumière. Quant aux champs dont la propriété était contestée... on devait mettre un point d'interrogation, en attendant que les intéressés se mettent d'accord. Suite aux enquêtes foncières et sociologiques, on a établi une base de données avec les localisations de parcelles et des ressources communes dans onze villages. Mais cette étape a coïncidé avec la fin du projet.

Dans le projet de RRI, ils ont repris les idées telles que les conventions locales, certainement à la suite des résultats de *Innovative tools* et d'aménagement forestier qu'on avait dans le cadre du projet dénommé Négoce/GRN, coordonné par le Gret. Ils ont ajouté la mise en place de commissions foncières et l'élaboration d'une convention entre une compagnie minière et des communautés riveraines de la mine. Dans notre projet, nous n'avions pas les Commissions Foncières (Cofo). La loi n'avait pas prévu les CoFos villageoises. Le projet RRI ne s'est pas intéressé au SIF. Au début du projet *Innovative tools*, nous étions un peu réservés. On se disait : « Est-ce qu'un projet qui ne construit pas d'infrastructure ou d'équipement dans le village pourra être apprécié des villageois ? ». Mais cette crainte n'était pas justifiée : les gens ont compris et ont accueilli le projet avec enthousiasme ; ils avaient besoin d'un appui juridique. Il y avait une forte demande. Je suis allé sur le terrain à plusieurs

reprises, et lorsqu'on est parti pour la capitalisation, ils nous ont donné les premiers résultats qui, j'avoue, m'ont fait énormément plaisir. Je vais vous raconter ça une autre fois. C'est fabuleux !

Il convient surtout d'insister sur le fait que les conventions locales sont nécessaires pour une bonne gestion des ressources communes et l'encadrement des transactions foncières. Dans la mesure où il y a une superposition des acteurs et de leurs légitimités, il faut les reconnaître et assurer leur adhésion à travers les conventions. Les gens discutent et se mettent d'accord. Les formulaires de formalisation des transactions foncières, ce n'est pas juste une page ou deux où il y a accord convenu entre deux personnes – ce n'est pas juste une tache d'encre sur le papier. Derrière cette tâche d'encre il y a toute une négociation. Il faut que ces formulaires s'adosent à des règles convenues et qu'ils soient fixés dans une convention. Comme les lettres d'attribution qui s'adosent aux lois, aux décrets. Sans convention, les attestations n'ont pas de force sociale. Ce n'est pas seulement deux individus qui se mettent d'accord, il faut qu'ils s'adosent aux principes communément acceptés par l'ensemble du village. Donc, les communs doivent s'adoser, la gestion foncière et des ressources naturelles doit s'adoser sur les conventions locales. Dans la démarche qu'on a eue avec *Legal tools*, les villageois discutaient avec l'appui du Gersda et Amedd, et il y avait toujours un représentant du maire pour contribuer au débat. On faisait trois ou quatre groupes focus pour le débat – les femmes, les anciens, les jeunes, les adultes. Le fait de discuter en focus groupe faisait qu'il y avait certaines choses que les anciens disaient que les femmes évoquaient aussi ou pouvaient contredire. Une fois, dans un village, les jeunes ont dit des choses que les anciens avaient préféré taire pour éviter d'évoquer les conflits internes devant les étrangers. À ce propos un ancien a confié : « Si on avait su que vous alliez évoquer cette question, nous n'aurions pas accepté de nous séparer en groupes distincts et tout le monde se serait tu. » Donc à travers la connaissance de ce problème, a pu comprendre certaines situations et les prendre en compte dans les propositions. On a aussi compris que si l'administration n'est pas impliquée dès le départ, elle va bloquer l'innovation. Lorsqu'on élabore quelque chose qui met en valeur les communautés, ils disent : « Non non non. Les villageois n'ont pas le droit, ils n'ont pas le droit. » Mais lorsqu'ils sont associés dès le départ, ils acceptent et c'est ce qu'on a assuré. C'était une très grande réussite même si ça n'a pas été bien capitalisé à la fin. Lorsqu'on partait dans le cercle, le préfet convoquait tous les sous-préfets, qui sont dans la zone ou pas, pour discuter des conventions locales que les villageois avaient adoptées. Nous, nous participions en tant que juristes, personnes ressources pour répondre à leurs questions, apaiser leurs appréhensions. Ils ne peuvent pas dire qu'ils connaissent le droit mieux que nous, leurs professeurs. Donc ça devient une formation même pour eux. S'ils ont des propositions légitimes, justes, on prend en compte. Ensuite... on remonte au niveau national. On invite toutes les directions travaillant dans le foncier et les ressources naturelles – ainsi que les ONG – pour partager et enrichir le document ; après, on retourne aux villages, et puis à la commune pour valider. Nous avons aussi élaboré des conventions communales. Une fois validées, les conventions sont envoyées au préfet pour approbation. Voilà de quelle manière nous avons impliqué tous les acteurs.

Une fois je suis parti pour faire le suivi dans une des communes accompagnées, un sous-préfet m'a alors dit que la convention locale est très utile. Dans cette commune où il y a une très forte pression foncière, les habitants avaient décidé d'interdire la vente de terres. On peut se faire les prêts et les dons. Mais il n'y a pas de ventes de terres. Un monsieur venant d'une autre localité a acheté un terrain et a voulu formaliser l'acte de vente avec le sous-préfet. Ce dernier a dit : « Non, à ma connaissance, le village a fait une convention, le texte est ici, et ils ont dit que les ventes de terres sont interdites ». Le monsieur a dit : « Non, non, ce n'est pas une vente – c'était une façon de parler. » Il est parti changer et mettre « donner ». Le sous-préfet a alors demandé : « Mais où est le procès-verbal de la réunion de famille ? » parce que dans chaque village il est dit que la vente, le don ou le prêt de la terre ne revient pas seulement au chef de famille, c'est un bien commun et les ressources communes doivent être gérées par toute la famille. Il faut qu'il y ait une réunion de toute la famille avec tous les ayants droit, y compris les femmes. Et il a pu ainsi contrecarrer cette action de spéculation foncière. Il convient de noter que lorsque la disposition relative au procès-verbal du conseil de famille était

débatte dans les villages, certains n'en voulaient pas ; d'autres étaient contre la présence des femmes. Certains disaient OK pour les femmes âgées ; d'autres par contre soutenaient que la femme devrait représenter les enfants mineurs. Il a même été envisagé que les ayants droit absents puissent participer à la réunion, par téléphone. C'est lorsque tous signent le procès-verbal autorisant la transaction que le chef du village signe. Non seulement le chef de village n'avait pas signé dans le cas évoqué, mais manquait aussi le PV de la réunion du conseil de famille. Le sous-préfet avait alors conclu : « à moins que tu n'amènes un titre foncier pour démontrer que tu es propriétaire, ou le procès-verbal du conseil de famille et l'attestation signée du chef de village et des témoins, je ne validerai pas. » Le monsieur est resté sans papier validant son acquisition qu'il était obligé d'abandonner. Si le sous-préfet n'avait pas été informé dès le départ, il aurait validé la transaction, et formalisé l'acte.

#### **4 Quels sont selon toi les enjeux de la mobilisation d'une approche par les communs dans les réflexions sur (i) la gouvernance ? (ii) les territoires et leur dynamique ? (iii) les politiques publiques ?**

Les enjeux sont d'éviter l'accaparement des terres. Parce qu'avec l'approche des communs, on considère que ce sont des ressources possédées en commun donc ne pouvant pas être appropriées privativement. Ceci permet de lutter contre l'accaparement des terres, et de défendre les droits des plus fragiles, et démunis. Parce que ceux-ci sont les premières victimes des accaparements des terres. Dans une recherche que j'avais menée pour le compte de la FAO (*Improving Land Tenure for Marginalised Groups*) j'avais mené cette réflexion. Avec la vente de terres, ce sont les groupes marginalisés qui souffrent en premier lieu. D'abord, les étrangers. Parce qu'en réalité, quand les gens vendent la terre, ils ne vendent pas l'espace qu'ils cultivent. Ils vont vendre les réserves foncières qui sont en jachère ou ont été prêtées soit aux femmes, soit aux étrangers. Donc les femmes et les allochtones sont les premières victimes. Les femmes sont les premières à souffrir parce qu'elles tirent beaucoup de ressources de la cueillette. Or ce qui se passe, si un opérateur (investisseur) achète un terrain, la première chose qu'il fait est de défricher. Souvent tu as les larmes aux yeux, quand tu vas en brousse – tu vois les baobabs ou les karités détruits sur des hectares. Ce sont des pertes de revenus parce que ce sont les femmes qui vivent de ces produits. L'approche par les communs permet donc de protéger les plus vulnérables et de donner plusieurs possibilités de choix en matière de développement local. Parce que quand c'est privatisé, il fait une ferme pour les autruches, il fait des murs de 3 mètres, c'est fini ! Il a son titre foncier. Tu ne peux pas décider de mettre une route par là-bas, tu ne peux pas décider de faire de la pisciculture. Ça ferme les options. L'approche par les communs laisse les options ouvertes.

Et les politiques publiques ? Il faut d'abord bien identifier et répertorier les ressources. Ensuite, mettre en place des mesures de sauvegarde, qui vont se fonder sur la responsabilisation des acteurs locaux et la concertation entre ces acteurs, et en supportant leurs initiatives et aussi en étant rigoureux dans les sanctions des violations. On se rend compte qu'on a quelque part dans notre pays confondu démocratie et impunité. Les gens font n'importe quoi. Mais la démocratie suppose l'existence d'une certaine autorité : mettre en place des règles et les faire respecter. Parce qu'avant, tu sais si tu coupes le bois de cette forêt – tu meurs, il y a un fétiche dedans. En fait les gens avaient ces croyances. Mais maintenant avec l'évolution, les gens n'ont plus ces croyances et la puissance publique doit jouer son rôle de coercition, pas en faisant de la répression comme les Eaux et Forêts ont fait dans le passé mais que ce pouvoir revienne aux autorités locales. Ou si ça reste avec l'Etat, que ça se fasse avec les autorités locales. Sinon, sans ça, on ne va pas s'en sortir. Il faut veiller à mettre en place des règles claires et veiller à ce qu'elles soient respectées.

#### **5 & 6 Vois-tu ces dernières années une évolution en faveur des ressources communes ? C'est-à-dire que les gens reconnaissent de plus en plus la signification des ressources tenues en commun ?**

Non ! non, non. Au contraire on va vers la privatisation des ressources. Au Mali, je pourrais dire aussi un peu au Burkina, au Niger, au Sénégal – pays que je connais assez bien – on va vers la privatisation. Il n’y a pas cette volonté d’aller vers une conservation des communs. Parce qu’on a quelque part répandu l’idée que si on n’a pas la propriété privée, on n’aura pas la gestion rigoureuse. Or on ne réfléchit pas sur tous les effets néfastes de cette appropriation privée. Et aussi qu’est-ce qui a manqué avec l’approche des communs pour les protéger ? C’est ça que je vois. On a préféré la privatisation. Prenons le cas de l’Office du Niger. C’est une ressource commune ; l’eau est une ressource commune. Les terres aménagées sont des ressources communes, tenues et maîtrisées par l’Etat pour la population. Au lieu d’aller vers les baux et autres, ils ont préféré les titres fonciers. Voyez l’expérience de MCA et de l’UEMOA, plusieurs expériences d’introduction du titre foncier à l’Office du Niger, tandis que le Syndicat des exploitants a dit : « Nous, nous préférons les baux, et l’argent que le paysan va payer servira pour aménager pour les autres paysans ». L’Etat même est en train de détruire l’approche des communs. Je vais vous donner un exemple, avec l’amodiation des zones forestières – qui a fait beaucoup de bruit – dans la Faya et les mont Mandingues et Yanfolila. Actuellement cette amodiation donne lieu à une sorte d’appropriation privative des ressources communes. Donc, le constat est que les communs sont en train de reculer par rapport à la privatisation, malgré les conventions locales – qui ne sont pas vraiment soutenues. Ce sont des expériences qui ont été mises en place pour aller vers une gestion concertée, mais qui pour la plupart ont échoué, parce qu’elles n’ont pas eu l’accompagnement nécessaire, le suivi et le soutien de l’Etat. Il y a même une bureaucratie qui n’est pas toujours d’accord pour que les acteurs locaux indigènes puissent prendre leur destin en main. On dit « Ah les conventions locales ne sont pas légales. Ah les villages n’ont pas de personnalité juridique, ah ceci, ah cela... ». Par exemple, il y a eu une expérience où l’Etat immatriculait des forêts au nom du village, certains ont dit : « Non ça ne peut pas continuer parce que le village n’a pas de personnalité juridique. » Or ces forêts sont les forêts villageoises. Les villageois se sont occupés desdites forêts pendant des décennies, sinon des siècles. Si l’absence de la personnalité juridique est le problème, donnons-leur cette personnalité juridique ! La réalité, c’est qu’il y a une sorte de peur du pouvoir technocratique et bureaucratique, de céder une parcelle de ses prérogatives. En effet, chaque fois que les acteurs locaux se renforcent, les bureaucrates, les technocrates, pensent que c’est eux qui perdent. Moi je me rappelle un oncle commerçant qui disait tout le temps que lorsqu’ils étaient jeunes, ils allaient vendre des choses en brousse et que leur devise était : « Fasse Dieu que les yeux des broussards (ruraux) ne s’ouvrent pas de notre temps ». On considère que les ruraux ont les yeux fermés. Ils ne voient pas. On va leur vendre la pacotille. C’est en Bambara que ça se dit bien – « *Ala kanna brussikono mogo nye yèlè an tile la* ». Il me semble que nous autres bureaucrates, nous sommes dans la même position, on invente des théories qui n’ont rien à voir avec la réalité pour maintenir le pouvoir, maintenir les petites gens dans une position de sujétion, où, nous, on les domine. Si jamais on va aller vers une vraie démocratisation, on va perdre les privilèges. C’est un peu ça aussi.

## **7 Selon toi, serait-il utile de créer une classification des ressources communes ?**

Certainement, forcément. Il y a plusieurs critères – il y a la nature de la ressource, le critère de l’utilité – à quelle fin, quels sont les acteurs qui utilisent la ressource, les gestionnaires de la ressource – est-ce que c’est la collectivité ou c’est plusieurs collectivités ? C’est la commune, plusieurs communautés, l’Etat, et quels sont les rôles des différents acteurs ? Et les différents enjeux des ressources. Enfin, en fonction de tous ces cas, la même solution qu’on a pour une ressource n’est pas valable pour tous. Il y a des ressources renouvelables et non renouvelables. Un autre critère est le statut de la ressource : est-elle dans le domaine public, est-elle inaliénable ou transmissible ? Le statut juridique est un autre critère. Une ressource placée dans le domaine public, on ne peut pas la privatiser. Elle est insaisissable par la justice. L’eau et les forêts appartiennent à cette catégorie. Les terres peuvent être dans le domaine privé. Quelle est l’adéquation du statut juridique – qui n’est pas le même pour toute ressource ? Si le statut public de l’eau est un statut de bien public, national, pour la forêt il peut être national, ou communal, ou communautaire ou privé. Donc le statut juridique

dépend de la nature et de l'envergure de la ressource, aussi. Une classification est nécessaire, et on peut trouver peut-être d'autres critères.

**8 Penses-tu qu'il y ait un intérêt à mobiliser la coopération française sur l'appui aux « communs tissés sur la terre et les ressources qu'elle porte » dans les pays du Sud ? Pourquoi ? Comment (à quel niveau d'organisation, quelles relations avec l'action collective) ? Quelles sont selon vous les opportunités et les contraintes (obstacles) d'un investissement de la coopération française sur les communs ? Pouvez-vous nous indiquer des travaux, des références bibliographiques ou des personnes ressources que vous considérez incontournables pour initier le chantier sur les communs au sein du CTFD ?**

Oui il y a quelque chose à faire, tant que la demande vient des pays eux-mêmes. Parce que quelque fois de l'extérieur on fixe les objectifs – on va faire ça, on va faire ça, sans que cela ne corresponde à un besoin réel ou ressenti comme tel. Il se peut que les acteurs ne soient pas conscients. Il faut que ces besoins soient ressentis comme tels, aussi bien nationaux que locaux. Donc cela suppose que les acteurs nationaux qui travaillent sur les communs arrivent à sensibiliser le gouvernement à les prendre en charge. Il faut qu'il y ait une prise de conscience locale. Si on a un gouvernement qui ne s'intéresse pas tellement, il faut encourager les gens et les organisations qui s'y intéressent. Prenons les amodiations des forêts, le gouvernement pense que c'est le meilleur moyen de protéger les forêts après plusieurs échecs des politiques de gestion dite participative. On a donné à des privés mais ils n'ont fait aucun aménagement, ils sont là à exploiter le bois. Donc, il y a des associations mises en place par des citoyens, sans aucun appui, pour protester contre ce qu'ils considèrent comme un accaparement. Il y a aussi des organisations qui sont là et qui travaillent beaucoup sur ces choses, comme la CNOP, la CMAT. Je vais te donner le nom de quelqu'un – la porte-parole de la CMAT (la Convergence malienne contre les accaparements de terres), ils ont suivi beaucoup de cas. Tu peux passer une semaine. Ils vont te raconter les cas – ils ne vont pas finir. Il y a plus de trois cents organisations au sein de la CMAT, même la CNOP est membre. Il y a une autre association, UACDDDD – Union des démunis déguerpis, désespérés... qui travaille aussi sur cette question. Ils font un très bon travail de lobbying et ils ont obtenu que le gouvernement mette en place une commission interministérielle pour s'intéresser aux accaparements de terre à San et à l'Office du Niger. Et ces négociations avaient même amené l'opérateur économique, quelqu'un de très médiatisé, à envisager de céder des terres aux paysans qui revendiquaient des droits sur lesdites terres. Les modalités devaient être définies. Mais le représentant de l'Office du Niger s'y opposait. Parce que ça aurait remis en cause leur pouvoir, leur façon de faire. Il soutenait que l'Office du Niger avait donné un bail au monsieur. Si celui-ci n'en voulait pas, l'Office reprenait ses terres. Il ne pouvait pas faire d'autres arrangements. Malheureusement, avec l'instabilité politique qu'on avait, parce que c'est un Premier ministre qui avait cette vision, l'autre qui est venu, avant que lui ne s'installe, est parti lui aussi. Nous sommes maintenant à notre troisième Premier ministre. La CMAT fait le point sur cette situation. Ils sont très engagés. Ils font un plaidoyer avec un réseau international. Il y a aussi un réseau de plaidoyer sur la Sécurisation du foncier agricole (SÉFA). Le porte-parole de ce réseau a participé à plusieurs panels que j'ai organisés dans le cadre du LGAF. Cette année j'ai terminé le processus LGAF, commencé depuis 2012. On a fait tous les panels après une longue interruption liée au coup d'Etat de mars 2012.

*Merci Moussa, on va suivre tes conseils.*